



DEC132873DR02

Décision portant nomination de M. Bernard Galland aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes ;

Vu la décision n° 121858INC du 17/07/2012 portant nomination de M. François Maurel en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 05/04/2012 ;

Considérant que M. Bernard Galland a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 23/10/2001 au 25/10/2001 et du 28/11/2001 au 30/11/2001,

DECIDE :

Article 1^{er}: M. Bernard Galland, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes, à compter du 01/03/2012.

M. Bernard Galland exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bernard Galland est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/11/2013

Le directeur de l'unité
François Maurel

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot
Christine Clérici